



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoint -*

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Xavier IACOVELLI

#### **Secrétaire :**

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2024-055**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association  
La Guinguette africaine de Suresnes en 2024**

**- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir l'association La Guinguette africaine de Suresnes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Louis-Michel BONNE, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 42  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 5  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article unique. -** D'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association La Guinguette africaine de Suresnes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du  
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a  
été reçu par le représentant de l'État  
le 4 juillet 2024  
et publié/affiché le 4 juillet 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes